

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 24 septembre 2007 à 20h15

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Justin BENOIT, Hervé DESPLAND, Bernard GRUSON, Jean de HALLER, Ariane de LISLE-SARASIN, Alexandre MULLER, Thierry PRADERVAND, Daniel RINALDI, Michèle STALDER, **Jean-Philippe de TOLEDO (président)**, Gilonne VERMEIL, Lorin VOUTAT et Viviane de WITT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés

Conseil municipal : Mme et MM. Véronique CHRISTE, Christophe IMHOOS, Eric PRADERVAND et Nicolas TERRIER.

* * *

M. le président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juin 2007

- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire :
 - Je salue la présence de M. Dominique von BURG, de la Tribune de Genève, dans le public.
 - Vous avez trouvé sur vos places le plan directeur communal, qui vient d'être imprimé.
 - L'ACG a tenu son Assemblée générale samedi dernier. Ont également eu lieu les assemblées générales du SIACG (informatique), du GIAP (animation parascolaire) et du CIDEDEC (Centre intercommunal des déchets carnés). Si vous souhaitez obtenir des

informations à ce sujet, nous vous les donnerons volontiers. J'ai en outre eu l'honneur d'être élue au comité de l'ACG.

- Nous avons reçu un courrier de la Fondation pour l'Economie et le Développement durable des Régions d'Europe (FEDRE), qui propose aux communes la mise sur pied de tables rondes sur les changements climatiques, la diffusion d'un programme didactique « Planète climat » et la projection du film d'Al Gore « Une Vérité qui dérange » dans les écoles. Nous avons décidé d'acquérir le film et le programme didactique, et d'organiser une table ronde à Vandœuvre, conjointement avec quelques communes voisines.
- Profitant d'une promotion des TPG, nous avons proposé des abonnements annuels aux habitants de la commune. 80 personnes sont venues en commander, c'est donc un franc succès.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : le dimanche 21 octobre, nous organiserons le deuxième entraînement officiel pour la Course de l'Escalade, dont le départ et l'arrivée auront lieu dans le parc de la mairie. Il y aura beaucoup de voitures. Nous organisons le parking, mais avons encore besoin de bénévoles pour servir le thé entre 10h45 et 11h30. Si vous êtes disponibles, vous êtes les bienvenus.
- Mme le Maire :
 - Le 1^{er} novembre aura lieu la réception des nouveaux habitants. Elle a lieu tous les deux ans en automne, en alternance avec la réception pour les nouveaux citoyens et les jeunes ayant atteint la majorité.
 - Le chemin de l'Houblonnière va devenir le chemin de la Houblonnière. Une faute de français dans la dénomination de ce chemin est ainsi corrigée.

3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions

Comptes-rendus des commissions

- **En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.**

a) Culture et manifestations

(Rapporteur : Mme de WITT)

La commission s'est réunie les 18 juin et 3 septembre 2007.

Séance du 18 juin 2007

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : cette réunion s'est tenue à la Fondation Hardt. Elle avait pour but de faire connaître le travail de la commission aux nouveaux membres et de présenter les activités de la Fondation. Ce qui a été discuté lors de cette réunion sera mentionné par Mme de WITT dans son rapport sur la séance du 3 septembre.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

Séance du 3 septembre 2007

- M. de TOLEDO nous a présenté un projet de cycles de conférences, essentiellement dans le domaine de la santé. Ces conférences durent 45 minutes et sont destinées à un public de 100 à 150 personnes. J'ai proposé que ces personnalités puissent être logées chez des habitants de la commune. M. de TOLEDO va nous proposer des dates et un budget. M.

IMHOOS a proposé de ne pas se limiter au domaine de la santé, mais de s'ouvrir à d'autres domaines, par exemple la culture.

- 1^{er} Août : Mme le Maire a fait le bilan de la Fête 2007 et la commission a débattu du choix de l'orateur pour 2008. Il a été relevé que la fête de Vandœuvres a du succès car elle est traditionnelle et patriotique. Nous avons donc renoncé à une manifestation plus contemporaine. À l'issue du débat, la commission n'a pas pris de décision sur le choix de l'orateur. Je voudrais vous proposer Mme Françoise DEMOLE, qui préside la Fondation pour Genève et le Concours international de Roses nouvelles, et qui s'est beaucoup investie dans le Musée de la Réforme.
- M. FOËX : c'est une idée magnifique, je félicite Mme de WITT de cette proposition.
- Cette proposition est approuvée sans opposition.
- Sorties et animations pour les Aînés en 2008 : la prochaine sortie d'automne aura lieu le mercredi 10 octobre au Musée Patek Philippe. En 2008, un repas aura lieu au centre communal le mercredi 30 janvier, avec une conférence de Serge ROETHLI, qui a couru le monde entier, accompagné de son épouse à moto. Le mercredi 4 juin, une excursion sera organisée au lac du Bourget et, le mercredi 1^{er} octobre, aura lieu une sortie aux Aigles du Léman, à Sciex. M. IMHOOS a proposé que les enfants puissent également entendre la conférence de M. ROETHLI et nous pourrions aussi recevoir, à l'occasion d'une prochaine conférence, Yves ROSSI, le « fou volant », pilote de chasse, puis pilote chez SWISS.
- Présentation et développements pour le spectacle 2008 : nous avons demandé aux initiateurs des projets qui nous ont été soumis de venir s'exprimer le 1er octobre prochain devant la commission.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : les projets sont les suivants : *L'Histoire du soldat*, proposé par Yves MAHIEU, *Les Nuits musicales de Vandœuvres*, proposé par Mme HAUGREL, *Don Juan*, proposé par le Théâtre du Crève-Cœur, et *l'Orestie*, d'Eschyle, proposé par Richard VACHOUX, dans le cadre des Entretiens de la Fondation Hardt. Cette pièce pourrait être jouée à la Fondation, ce serait un moyen de lui donner une tribune supplémentaire. Elle serait mise en scène par Richard VACHOUX et Yves LAMBERT. Comme l'exécutif a proposé ce projet à brûle-pourpoint, la meilleure chose à faire était de revoir ces quatre personnes, ce qui sera donc fait le 1^{er} octobre. Tous les conseillers sont les bienvenus.
- Mme de WITT : budget 2008 de la culture : nous disposons d'un budget annuel de Fr. 80'000.- pour des subventions dans le domaine de la culture, et nous avons décidé d'octroyer des subventions annuelles pour une durée de quatre ans, selon une proposition de M. de RINALDI, lors de la dernière législature.
- M. FOËX : le montant est-il fixé pour quatre ans ou la décision ne porte-t-elle que sur le principe de la subvention ?
- Mme de WITT : j'imagine que le montant ne serait pas remis en cause, sauf si nous voulions l'augmenter ou si un élément nouveau se présentait.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : il s'agit de subventions récurrentes, qui sont reconduites d'année en année. Il se peut, toutefois, qu'une institution sollicite une année une subvention plus basse que d'habitude, comme cela a été le cas cette année pour le Festival du Temple de Vandœuvres. Nous pourrions adapter ces subventions, mais en principe les bénéficiaires pourront compter sur nous pour quatre ans.
- Mme de WITT : de nouvelles demandes de subventions ont en outre été adressées à la commune : l'Association des Mondes Contraires, pour une pièce de théâtre intitulée « Sur la route de Babadag », qui sollicite une subvention de Fr. 5'000.- à la place des Fr. 3'000.- que la commune lui verse chaque année, et le Festival Monniati, à Jussy, auquel il a été décidé d'attribuer une subvention de Fr. 500.-..

- Nouveauté dans la commune : un vide-grenier aura lieu le samedi 5 avril 2008 dans la salle de gymnastique. Il faut que ce soit sympathique et avec des objets en bon état. C'est l'occasion de se réunir. Une petite restauration pourra être organisée au centre communal avec les Dames paysannes. M. JACOT, locataire de la maison Bianchi, est intéressé à organiser ce vide-grenier et à faire partie du comité de sélection.
 - L'Association des scouts de Vandœuvres donnera un spectacle en faveur du Burkina Faso, avec bal et DJ, le samedi 24 novembre prochain, dans la salle des combles de l'école.
 - M. GRUSON : la pluriannualité des subventions est-elle compatible avec l'annualité du budget ?
 - Mme le Maire : nous le pouvons tant que nous ne grevons pas les budgets de nos successeurs des prochaines législatures.
 - M. RINALDI : cela se fait à la Ville en matière de culture, également pour quatre ans. Cela donne plus de garanties aux associations. Je l'avais proposé sur cette base, comme un certain nombre de subventions sont reconduites chaque année.
 - Mme VERMEIL : cela laisse-t-il la porte ouverte à d'autres demandes de subventions ?
 - Mme de WITT : bien sûr, d'autres demandes de subventions pourront toujours nous être adressées.
 - M. RINALDI : cela verrouille simplement un certain nombre de subventions pour un montant total inférieur à Fr. 30'000.-. Le montant disponible pour les subventions étant de Fr. 80'000.-, il reste ensuite un solde de plus de Fr. 50'000.- pour d'autres demandes.
 - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : il faut préciser que cela n'a aucune influence sur la ligne budgétaire relative aux spectacles d'été dans le parc de la mairie.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

b) Environnement et paysage

(Rapporteur : Mme VERMEIL)

La commission s'est réunie les 20 juin et 28 août 2007.

Séance du 20 juin 2007

- Présentation des champs de compétences de la commission par M. FOËX : sensibilisation des communiens à la conservation du paysage, qui comprend notamment une bonne gestion des propriétés privées et des déchets, la protection du paysage de la commune, l'eau (le dossier du PGEE, qui est géré par l'exécutif, et la renaturation des nants et des fossés), la protection du patrimoine et le traitement des déchets, avec la problématique de compostage et du recyclage.
- L'Exécutif a présenté les dossiers en cours et à venir, qui sont potentiellement nombreux. La commission a retenu la renaturation du Moulanaï, qui se prête bien à la promenade et est en totalité à ciel ouvert, mais dont l'étiage n'est pas régulier. Il est en limite de parcelles, donc plus facile à aborder que le nant de Bessinge. La commission a décidé de garder en mémoire d'autres dossiers : lignées de chênes, cordons boisés diversifiés, cheminements pédestres, haies en limites de propriétés (il a été demandé que la haie située sur le parking du centre communal, côté tennis, soit taillée), Agenda 21. Concernant ce dernier dossier, la commune avait consulté il y a quelques années deux spécialistes, M. Jena-Bernard LACHAVANNE et Mme Raphaëlle JUGE pour une importante étude sur l'environnement à Vandœuvres, mais il n'avait pas été décidé d'aller de l'avant. La brochure *L'environnement de Vandœuvres*, éditée en 2001, demeure néanmoins un bon répertoire du patrimoine paysager de la commune. La commission souhaite renforcer la

sensibilisation des communiens envers leur environnement par l'édition d'une plaquette informative sur la commune ou avec des articles dans la *Coquille*. Il a également été proposé d'organiser des excursions dans la commune pour les écoliers, mais ceci est à débattre au sein de la commission Ecole.

- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

Séance du 28 août 2007

- La commission a procédé à une visite du nant du Moulonais, actuellement asséché en amont, en eau à partir du chemin du Moulonais et canalisé en direction de la Seymaz. Mission a été donnée à l'exécutif de prendre contact avec les propriétaires dont les parcelles sont situées en limite de ce nant, pour les informer des intentions de la commission et obtenir leur accord en vue de la réalisation de sondages pour savoir si le nant a un potentiel d'alimentation en eau, ce qui est évidemment nécessaire à sa viabilité.

- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

c) Routes et mobilité

(Rapporteur : M. MULLER)

La commission s'est réunie les 25 juin et 20 août 2007.

Séance du 25 juin 2007

- Cette séance a principalement fait l'objet d'une présentation générale par Mme le Maire : les gros dossiers à traiter sont la traversée du village, la modération de trafic au chemin de la Seymaz, les zones 30 km/h et la place du village.
- Les dossiers en cours sont :
 - La modération de trafic au chemin de la Seymaz, qui a suscité d'importants débats, notamment sur les feux, les seuils et les trottoirs. Les feux munis de radars couplés feux/vitesse, de même que les feux avec un bouton-poussoir pour les piétons sont autorisés. Par contre les feux qui passent au rouge si l'on roule trop vite ne le sont plus. La création d'un trottoir côté Jura tout le long du chemin a été retenue. Par contre, les seuils n'ont pas été retenus, principalement pour raisons de coûts. Des discussions ont eu lieu sur différents types de radars envisageables et sur la création éventuelle d'un giratoire au croisement avec la route de Mon-Idée. La commission s'est déclarée favorable à ce qu'une demande soit adressée à l'Etat en ce sens, après avoir débattu sur la nécessité de cet aménagement et le risque que cela pourrait comporter de donner de l'importance au chemin de la Seymaz. Une discussion a eu lieu sur la mise en sens unique du chemin du Pré-Moineau.
 - Le projet de zone 30 km/h secteur Cocuaz. Le bureau d'ingénieurs mandaté par la commune a réalisé une étude. La commission s'est déclarée favorable à la poursuite de cette étude, mais en renonçant aux éléments en béton et aux places de stationnement en grilles gazon et en discutant certains points concernant le cheminement des véhicules au sein de ce secteur et la mise en sens unique de certains chemins).
- La commission est favorable à la tenue de deux présentations distinctes de ces projets à la population.
- Mme le Maire a rappelé qu'il reste trois séparatifs à réaliser : le haut du chemin de la Blonde, le haut du chemin de Tattes-Fontaine et un tronçon du chemin des Buclines.

- Pour terminer, la commission a discuté de questions budgétaires.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

Séance du 20 août 2007

- Cette séance était ouverte à tous les conseillers municipaux. Elle était essentiellement consacrée à la modération de trafic au chemin de la Seymaz. Une série de pétitions a été déposée depuis des années. Les représentants des riverains du chemin, présents à la séance, se sont dits satisfaits du projet présenté. Ils veulent que le projet avance vite. La commission a notamment débattu sur le fait de réaliser le projet en une ou plusieurs étapes. Lors du vote, la proposition de réaliser l'ensemble du projet sauf les seuils a été retenue, mais en conclusion il a été relevé que la commission était partagée entre la réalisation de l'ensemble du projet et la réalisation de l'ensemble du projet sans les seuils, et que cela dépendra du chiffrage et de la possibilité technique de saucissonner. L'exécutif a été sollicité pour demander le coût détaillé du projet au bureau d'ingénieurs.
- Les projets en cours ont été évoqués : aménagement de la place du village et sécurisation du cheminement des enfants en direction de l'école.
- Mme le Maire :
 - Tout d'abord un petit rectificatif : les termes « traversée du village » nous rappellent le projet de traversée routière qui avait entraîné un référendum en 2004, il faut donc plutôt parler d'aménagement des espaces publics du centre du village.
 - S'agissant du chemin de la Seymaz, j'ai eu un rendez-vous avec le bureau d'ingénieurs et l'OCM et des réponses m'ont été apportées. L'OCM est favorable au principe des seuils, mais il est beaucoup plus cher et très difficile de réaliser des modérations de trafic en plusieurs étapes, ceci pour des raisons d'ordre technique (accrochage des seuils dans la route) et économique. S'agissant des feux envisagés au croisement avec le chemin De-Westerweller, l'OCM a relevé qu'à son avis, mis à part la difficulté de les obtenir (ce sera quasiment impossible), ils ne ralentiraient pas le trafic s'ils sont tout le temps verts, vu que l'on se trouve en pleine campagne et qu'on les voit de loin. Par contre, il a été relevé qu'un seuil existerait pour tout le monde et inciterait donc plus à ralentir. Comme c'était la demande de la commission, nous allons néanmoins adresser une demande formelle pour des feux à la gendarmerie. L'OCM a trouvé intéressante l'idée du sens unique au chemin du Pré-Moineau et nous a annoncé son intention de réaliser cet aménagement très rapidement. Concernant l'absence de bande cyclable en direction de Chêne-Bougeries, l'OCM estime que les cyclistes bénéficieraient quand même de la sécurisation globale du chemin. Pour l'OCM, le seuil à De-Westerweller est indispensable, mais pour le reste, le rétrécissement de la chaussée constitue déjà une bonne mesure.
 - Lors d'une autre séance en présence des TPG, il a été question de la ligne 34, qui concerne aussi le chemin de la Seymaz. Son horaire a été remanié. Nous avons demandé à plusieurs reprises d'être tenus informés, ce qui n'a pas été le cas, mais j'ai appris lors de ce rendez-vous que la cadence de cette ligne a été augmentée suite à l'ouverture du cycle d'orientation de la Seymaz. Mais cela a aussi pour conséquence d'augmenter le budget de la ligne 34, qui est financée pour moitié par les communes qui en bénéficient. Pour notre commune, l'augmentation s'élèvera à Fr. 14'000.-. Les TPG ayant repris l'exploitation de cette ligne auparavant confiée à une entreprise privée, la bonne nouvelle est qu'ils font de l'interlignage : par exemple quand le bus 34 arrive à Chevrier, au lieu de repartir à vide ou d'attendre en tête de ligne, le bus est utilisé sur

une autre ligne. Cela permet d'avoir une ou deux cadences supplémentaires sur les lignes 33 et A.

- Lors du rendez-vous avec l'OCM, nous avons également abordé la zone 30 km/h secteur Cocuaz. L'OCM approuve le concept d'ensemble, mais il partage notre point de vue de ne prévoir qu'un minimum de mobilier urbain. Cette séance a donc été particulièrement bénéfique.
 - M. de HALLER : les représentants des riverains n'étaient pas particulièrement demandeurs des seuils. Ils ne poussaient pas pour le projet le plus ambitieux.
 - M. MULLER : j'aimerais susciter un débat sur ces seuils. Le chemin de la Seymz va avoir une circulation de plus en plus dense à l'avenir. Ce serait donc une erreur, à mon avis, de ne pas réaliser ces seuils maintenant.
 - M. RINALDI : je soutiens complètement cette remarque, surtout compte tenu des développements futurs. C'est la solution la plus économique et efficace pour ralentir le trafic. Les seuils sont adéquats si l'on respecte les limites. Il n'y a pas besoin de toucher aux trottoirs, ils sont donc simples à réaliser.
 - M. GRUSON : je m'associe à ce qui vient d'être dit. Les habitants veulent simplement un mécanisme de ralentissement. Je pense que nous n'aurons pas d'opposition. Il est ressorti de la séance de commission qu'il n'y aurait pas de risque de référendum car cela pourrait aboutir à ce que rien ne se fasse du tout sur le chemin.
 - M. DESPLAND : le problème des écoulements est tout de même à gérer. J'étais minoritaire en commission en étant favorable aux seuils.
 - Mme VERMEIL : comme je l'ai déjà relevé plusieurs fois, je regrette qu'il n'ait pas été tenu compte, dans l'étude, de la création d'une piste cyclable couplée ou non avec un cheminement piétonnier, éventuellement à double sens, à la place de la bande herbeuse côté Voiron. Cela me semble encore plus important que les seuils.
 - Mme le Maire : j'ai rapporté une nouvelle fois cette demande à l'OCM, mais il m'a été répété que vu le nombre de sorties, la piste cyclable serait dangereuse, car il y aurait une proximité immédiate entre les véhicules sortant des accès privés et les cyclistes. Ce souci a été exprimé à plusieurs reprises, mais malheureusement la place n'est pas suffisante.
 - Mme VERMEIL : nous pourrions faire passer les piétons là où se trouve la bande herbeuse et créer une piste cyclable à la place de la bande cyclable actuelle.
 - Mme le Maire : avec les bordures qui la délimitent, une piste cyclable prend beaucoup de place sur la chaussée qu'une bande cyclable, et l'espace fait défaut, notamment en raison du fait que le trottoir est sous-dimensionné et qu'il faut l'élargir pour sécuriser les piétons. Les cyclistes devraient l'être par le rétrécissement de la chaussée.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

d) Communication et technologies de l'information

(Rapporteur : M. VOUTAT)

La commission s'est réunie les 2 juillet et 29 août 2007.

Séance du 2 juillet 2007

- Le but de la séance était de mettre en place le prochain numéro de la *Coquille*, qui comprendra notamment des interviews et des portraits des conseillers. Ce numéro pourra sortir dans les délais prévus.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

Séance du 29 août 2007

- M. VOUTAT : cette séance était également consacrée au prochain numéro du journal. Rien de spécial à signaler.
 - M. de HALLER : je suis surpris que les coordonnées complètes des conseillers figurent sur le site internet de la commune.
 - M. BRICHET : les conseillers ont été consultés à ce sujet en début de législature. Le contenu de la rubrique concernée leur a été soumis pour approbation et aucune remarque n'est parvenue au secrétariat de la mairie.
 - M. FOËX : ceux qui sont en liste rouge peuvent demander que leurs coordonnées privées ne figurent pas sur le site.
 - Mme de WITT : certains préféreraient peut-être y voir figurer leurs coordonnées professionnelles et non privées.
 - Mme le Maire : depuis que ces informations se trouvent sur internet, je n'ai pas été dérangée plus d'une fois par année par quelqu'un qui a découvert mes coordonnées sur le site.
 - M. VOUTAT : il est préférable d'y faire figurer des adresses privées plutôt que professionnelles, pour des raisons de sécurité.
 - M. le président : les conseillers pourront, s'ils le souhaitent, communiquer à M. BRICHET les mentions qu'ils voudraient voir supprimées.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

e) Aide sociale et humanitaire*(Rapporteur : Mme VERMEIL)*

La commission s'est réunie le 17 septembre 2007.

- Mme VERMEIL : M. FOËX a présenté la commission et son travail. Vandœuvres fait partie des communes qui ont une commission Aide sociale et humanitaire, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes. Le budget attribué à ces postes se situe dans la moyenne supérieure, par rapport à l'ensemble des communes, avec 1 % du budget pour l'aide sociale et 1 % également pour l'aide humanitaire.
- M. FOËX : actuellement, nous ne faisons plus partie des communes les plus généreuses.
- Mme VERMEIL :
 - Jusqu'à présent, les dossiers de l'aide humanitaire étaient gérés par la commission et ceux de l'aide sociale l'étaient par l'exécutif. Ce choix peut être revu et la commission s'est réservé la possibilité de présenter des dossiers d'aide sociale en séance. M. FOËX a expliqué les projets soutenus par la commune cette année et les critères retenus dans les choix de ces projets. Jusqu'à aujourd'hui, les projets et les ONG de petites dimensions ont été privilégiés, ce qui permet à la commune de couvrir en totalité ou en tout cas en grande partie les budgets qu'elle subventionne.
 - M. FOËX a présenté un dossier en particulier, celui de l'Association genevoise JATUR, qui sponsorise des jeunes de 15 à 20 ans, afin de les envoyer en coopération dans des pays en voie de développement. Dans ce cas précis, il s'agit d'un projet au Bénin pour la construction d'une porcherie. La commission a donné un préavis favorable pour l'octroi de 50 % du budget de Fr. 10'000.- demandé, soit Fr. 5'000.-. Il a été précisé que

la commune pourrait augmenter sa contribution en fonction des besoins réels de l'association.

- Un débat a eu lieu sur la proposition de M. BENOIT d'adapter le budget de l'aide sociale et humanitaire, soit en augmentant le pourcentage, soit en prenant comme base de calcul du pour cent les comptes et non le budget. Aucune proposition n'a été formulée à l'issue de ce débat.
 - M. BENOIT : j'ai en effet proposé que le budget social et humanitaire soit augmenté. Vandœuvres a les moyens de prévoir une allocation en montants fixes. Je serais favorable à une somme beaucoup plus élevée qu'actuellement, comme c'est le cas pour le spectacle d'été. Il pourrait s'agir d'un fonds avec une dotation fixe, indépendante des variations de nos recettes, car au-delà de ses revenus, notre commune est fortunée.
 - M. FOËX : ce débat devrait avoir lieu en commission financière. Les communes ont soit un budget fixe, indépendant des charges prévisibles, soit un pourcentage des charges budgétées, tel que nous le connaissons. Nous étions parmi les communes les plus solidaires et nous avons passablement régressé. Selon l'indice de la Fédération genevoise de coopération, qui est basé sur les comptes, nous sommes à 0,8 % et donc en dessous de nos objectifs. Nous pouvons donc augmenter le pourcentage par rapport au budget prévisible ou prévoir des sommes fixes, qui ne dépendront plus des variations budgétaires.
 - M. VOUTAT : je suis frappé par le fait que nous avons un budget relativement modeste (Fr. 70'000.-) et que sept personnes se réunissent régulièrement pour décider comment l'attribuer. C'est un énorme travail d'étudier toutes ces demandes pour donner de petits montants et finalement la recherche de fonds coûte parfois plus cher aux associations que ce que cela leur rapporte.
 - M. FOËX : notre commune peut se permettre de hausser un peu la barre. Nous pouvons essayer de nous retrouver dans le groupe des communes les plus généreuses, comme Cologny, Troinex ou Presinge.
 - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : je ne comprends pas le parallèle avec la culture. Les budgets de l'aide sociale et de l'aide humanitaire sont globalement toujours les mêmes.
 - Mme le Maire : je suis favorable à ce que nous retrouvions le groupe de tête. Nous avons toujours eu la politique de suivre attentivement les projets, en nous rendant souvent sur place. Mais il ne faut pas oublier l'aide sociale, qui est aussi attribuée sur la base d'un pourcentage. Les besoins sociaux existent, même tout près de nous.
 - Mme VERMEIL : c'était une évidence que l'adaptation serait valable autant pour l'humanitaire que pour le social.
 - M. FOËX : nous en discuterons en détail au moment du vote du budget.
 - M. le président : discutez-en avant que nous discutons du budget.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

f) Aménagement du territoire et urbanisme

(Rapporteur : M. de HALLER)

La commission s'est réunie le 19 septembre 2007.

- La commission avait invité MM. Philippe CALAME, architecte, et Christophe BEUSCH, urbaniste, pour discuter de l'aménagement de la place de Vandœuvres et des espaces publics au centre du village. Nous avons pu prendre connaissance des projets d'urbanisme prévus pour ces prochaines années. Il s'agit de profiter de la disparition du marronnier et de la réalisation de fouilles archéologiques sur la place pour améliorer l'existant et

d'intégrer le centre du village dans un ensemble comprenant des cheminements piétonniers du chemin des Peutets jusqu'à l'école.

- Un long débat a eu lieu sur les aménagements à réaliser. Il a notamment porté sur le bâtiment de l'Auberge, dont on connaît les réticences quant à l'aspect esthétique et son intégration dans la place. La question de l'intégration, dans le projet, d'une réflexion sur l'amélioration de la partie locative des immeubles donnant sur la place a été posée. Une série de problèmes techniques sont à résoudre, notamment la difficulté d'assurer une continuité entre le mail et l'école, laquelle nécessiterait que des particuliers cèdent un droit de passage. La commission a demandé à l'exécutif de continuer à évaluer les contraintes et faisabilités relatives à un projet de remplacement ou de construction de logements sur la place du village et il a été décidé de reprendre ce débat lors de la prochaine séance, le 20 novembre.
- La commission a également débattu du projet de construction d'immeubles locatifs sur les terrains sportifs du centre communal, selon le plan directeur communal. Mme le Maire a présenté le projet et la nécessité d'adopter des résolutions pour aller de l'avant. Un crédit d'étude a déjà été voté en 2006. Le débat a porté principalement sur la possibilité de déplacer les courts de tennis et le terrain vert. La commission a voté favorablement la mise en route du projet de constructions d'immeubles sur les terrains sportifs de la commune et a mandaté l'exécutif pour aller de l'avant dans la procédure et l'étude y relatives. Elle a préavisé le transfert des tennis dans un endroit approprié hors du territoire de la commune, tel que le futur centre sportif intercommunal de Rouelbeau et le transfert du terrain sportif polyvalent (terrain vert), par exemple sur l'actuel parking extérieur communal.
- Une discussion plus générale a eu lieu sur les possibilités de densification dans le village. Il a été constaté qu'il n'était pas facile de trouver des solutions permettant d'offrir des logements. Une initiative sur le déclassement de 1% de la zone agricole a été rejetée par le Tribunal fédéral, qui estime que cela ne relève pas de la compétence du canton. Il faudra donc imaginer des possibilités d'échanges de terrains. Même si les réserves foncières de la commune sont limitées, je suis confiant que nous pourrions initier des projets durant cette législature.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

4. Projets de délibérations

Délégation de pouvoir à l'Exécutif pour la passation d'actes authentiques

- Mme le Maire : l'exécutif peut être appelé à signer des actes authentiques et, dans certains domaines, il a besoin d'une autorisation du conseil municipal. Donner une délégation de pouvoir valable pour la législature permet d'éviter de réunir le conseil municipal chaque fois qu'une telle signature est nécessaire. Il ne s'agit que d'actes au bénéfice de la commune, selon la liste figurant à l'article 30 LAC. Il s'agit en général de l'acte final d'un projet dont vous êtes au courant.
- M. MULLER : une telle délibération a-t-elle déjà été votée dans le passé ? Si oui, n'a-t-elle jamais été refusée ?
- Mme le Maire : la même délibération est soumise au conseil au début de chaque législature. Elle n'a jamais été refusée mais a suscité une fois un vif débat.
- M. le président : c'est plutôt un avantage et les sujets concernés sont en général assez techniques.

- Mme le Maire : les conditions à respecter figurent dans la délibération. Il faut notamment que vous ayez voté les crédits budgétaires auparavant.
- M. de HALLER : avons-nous un moyen de savoir a posteriori ce qui a été signé ?
- Mme le Maire : la confiance en notre transparence... Si cela implique le versement d'un certain montant, il aura forcément été approuvé précédemment par le conseil.
- M. BENOIT : c'est une confiance que nous avons toujours témoignée à l'égard de l'exécutif et qui est prévue par la LAC.
- Mme STALDER : les actes sont-ils signés par le maire et les deux adjoints ?
- Mme le Maire : non, le maire et l'un des adjoints.
- M. le président : qu'est-ce qu'un hors-lignes ?
- Mme le Maire : nous allons demander la signification exacte et la réponse figurera dans le procès-verbal.
- *Définition : en cas de légère modification du tracé d'une route, la différence de tracé est appelée hors-ligne..*
- M. VOUTAT : quelle serait la sanction si l'exécutif signait un acte authentique, par exemple la vente d'un terrain, contre la volonté du conseil ?
- M. le président : je ne pense pas que ce cas de figure soit possible.

DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil municipal du lundi 24 septembre 2007

Délégation de pouvoir à l'Exécutif pour la passation d'actes authentiques

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E,

à l'unanimité, soit par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

d'autoriser le Maire de la Commune de Vandœuvres et l'un de ses adjoint(e)s à passer les actes authentiques, en application de l'article 30 susvisé de la loi sur l'administration des communes, concernant :

1. les cessions au domaine public des terrains et hors-lignes provenant des propriétés voisines;
2. les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;
3. les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci;
4. les changements d'assiettes de voies publiques communales;

à condition que les opérations visées sous chiffres 1, 2, 3 et 4 résultent de plans adoptés par les Autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la Commune,

que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement préalablement approuvées par le Conseil municipal.

5. Propositions du Maire et des Adjoints

- Néant

6. Propositions individuelles et questions

- M. DESPLAND : lorsqu'un membre de commission se fait remplacer pour une séance, son remplaçant a-t-il le droit de vote ?
- Mme le Maire : oui, autrement le remplacement n'aurait pas de raison d'être.
- M. Th. PRADERVAND : je m'étonne de voir chaque matin et chaque soir des pompiers remplacer les feux autour du giratoire du centre du village. L'article 14 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (F 4 05) ne mentionne pas que les pompiers doivent faire la circulation lorsqu'il y a des travaux sur la commune. On nous dit que c'est pour faire traverser les enfants, mais ils sont surtout là pour éviter les bouchons le matin et le soir. En cas d'accident, comment serait couvert le pompier qui n'est pas aussi employé communal, étant donné qu'il n'est ni en mission pour les pompiers, ni sous la responsabilité de la commune ? C'est son assurance personnelle qui devra le couvrir. Il y a des feux et si l'on veut vraiment fluidifier le trafic, l'entreprise peut mettre des ouvriers à disposition pour faire ce travail.
- Mme le Maire : c'est un capharnaüm total dans le village. Les travaux sont dirigés par le service des routes cantonales. Les feux devaient être supprimés à la rentrée des classes, mais pour différentes raisons (retards des travaux des SIG, état du sous-sol sous le giratoire), les retards s'accumulent. Comme il y a trois feux, les attentes sont très longues. Les gens s'impatientent et les risques pour les enfants sont importants avec des automobilistes qui dépassent les files de voitures alors que le feu est déjà rouge. Ayant reçu des demandes formelles de sécuriser ce carrefour quand les enfants vont à l'école ou en reviennent, nous avons agi rapidement. Le commandant de la compagnie nous a affirmé que les sapeurs-pompiers avait la compétence d'intervenir sur la route. C'était une évidence pour nous, vu que les pompiers règlent régulièrement la circulation à la demande de privés ou de la commune. Le but n'est pas, en priorité, de gérer la circulation, mais surtout de permettre aux enfants, jusqu'à 40 selon les jours, de traverser. Nous approfondirons les questions de responsabilité que vous soulevez.
- M. VOUTAT : en tant que pompiers, nous avons été avertis qu'aucune assurance ne nous couvrirait en cas d'accidents lors d'interventions ou d'exercices. Les assurances émettent d'importantes restrictions.
- Mme le Maire : cela me surprend. Nous allons nous renseigner.
- M. MULLER : les membres de la commission des routes peuvent-ils assister à des réunions de chantier de travaux commandés par la commune ?
- M. GRUSON : nous ne sommes pas là pour effectuer le travail de l'exécutif. Ce serait un mélange des genres. On pourrait en outre soupçonner qu'un conseiller municipal y assiste parce qu'il y aurait un intérêt.
- Des dates vont être soumises aux membres de la commission Routes et mobilité en vue de la prochaine réunion de cette commission.

7. Date de la prochaine séance

séance n° 3 : lundi 12 novembre 2007 à 20 h 15

La séance publique est levée à 22h25.

Le Secrétaire du Conseil municipal

Michèle STALDER

Le Président du Conseil municipal

Jean-Philippe de TOLEDO